



**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Communauté de L'OUEST RHODANIEN**  
**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 7 Novembre 2017**

Le Conseil débute à 20h00.

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

- 1. Approbation du précédent compte-rendu du 5 Octobre 2017 : il est approuvé à l'unanimité sans modification.**

**Délibérations adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :**

- 2. Vie locale :**

**Création d'un marché forain place du Popey :** ces délibérations ont déjà été présentées lors de la réunion du conseil du 5 octobre 2017. Ces dernières n'ont pas été rédigées car il manquait un avis du Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des Marchés du Rhône et de la Région Lyonnaise (SICMF). Cet avis favorable nous a été adressé le 4 novembre 2017.

Le maire demande donc au conseil de bien vouloir approuver les points suivants :

**Commission :** elle est composée de 5 membres du Conseil Municipal : Géraldine Chevret, Jean-Michel Coquard, Cédric Giraud, Maxime Michallet, Régine Charles (Suppléante : Florence Vial).

Un représentant des forains élu chaque année viendra compléter cette liste.

**Règlement intérieur :** il s'inspire du document fourni par le gestionnaire du marché de Pontcharra.

Le marché sera composé de commerçants abonnés et de quelques occasionnels ; pour le moment, peu de retour des commerçants Saint-Rominois.

Les travaux de la Halle débiteront lundi 9 octobre ; des containers seront mise en place pour la propreté du marché.

Celui-ci se tiendra de 16h à 19h place du Popey ; en cas de problème, il sera déplacé sur le parking de la salle polyvalente.

**Création d'une régie de recettes :** il est proposé de nommer régisseurs les agents des services techniques : Jacques Chambon (titulaire) et Eric Ducreux (suppléant) ; une journée de formation leur sera dispensée.

**Droit de place des emplacements :** il est fixé à 10 €/mètre linéaire/trimestre, réglable en début de période. Ces 4 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**Finances :**

- 3. Verser une subvention de 140.80 € à l'Inspection de l'Education Nationale au titre du réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté pour l'année scolaire 2017-2018.**
- 4. Accepter une décision modificative n°4 du BP 2017 pour permettre le versement de la subvention votée ci-dessus.**



**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Communauté de L'OUEST RHODANIEN**  
**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

<b>Section de Fonctionnement dépenses</b>	
<u>Chapitre 011 : charges à caractère général</u> 657351 « subvention de fonctionnement au GFP de rattachement » - 150 €	<u>Chapitre 011 : charges à caractère général</u> 65731 « subvention de fonctionnement à l'Etat » + 150 €
Total – 150 €	Total + 150 €

5. Accepter l'avenant à la convention « assistance juridique » avec le Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2018.
6. Modifier les tarifs des locations des salles communales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+3%).
7. Modifier le taux de la taxe d'aménagement à partir de 2018 pour le secteur de la ZAD des Boudes : le maire rappelle que le taux de cette taxe est de 3.5% pour l'ensemble de la commune. Il propose de porter une réflexion sur l'aménagement de la future zone d'activité des Boudes. Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur cette zone afin de pallier aux financements des aménagements futurs (réseaux, voirie...).

**8. Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien :**

Le Conseil approuve les 3 rapports annuels 2016 de la COR

- Rapport annuel Service Gestion des Déchets
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif

Ces documents seront mis à disposition du public en mairie, au siège de la COR et dans son antenne de Cublize.

**9. Compte-rendu des commissions :**

Commission voirie :

Jean-Michel Coquard fait le point sur les travaux du bourg qui se terminent, il reste quelques panneaux de signalisation à installer et la halle est en cours de finition. Les ravalements des fonds de façades sont en cours.

L'enrobé de la Route du Thinot sera fait courant de semaine prochaine (travaux financés par la Cor).

Une rencontre a été organisée avec Bien Vivre en Popey pour faire le point sur différents travaux en cours et à réaliser : sécuriser la sortie vers la Chapelle de Clévy sur la route départementale et sécuriser l'abri bus au Chillon....

Une demande a été faite par M CHERBONNEL qui propose d'aménager le terrain de BMX. Accord de la commune.

Commission scolaire et petite enfance :

Pascal GIRAUD précise que dès 2018 des contrôles obligatoires devront être faits pour le RADON dans les locaux recevant des enfants.

Pascal GIRAUD précise que l'Ecole Notre Dame des Roches a des comptes excédentaires suite à son assemblée générale. Une copie des comptes est demandée à l'association.

Des travaux d'aménagement seront étudiés par la commune pour permettre la création de 3 stationnements supplémentaires aux abords de l'école suite à l'accord donné lors de l'assemblée générale.

Il est proposé que les parents de l'école privée accompagnent les enfants turbulents pour le trajet Ecole Notre Dame des Roches/cantine.

Commission cantine : chaque année scolaire une commission cantine composée d'élus et de parents des 2écoles. Il est précisé que les nouveaux parents sont prioritaires et que les autres seront retenus comme suppléants.



**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Communauté de L'OUEST RHODANIEN**  
**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

Maison Familiale Rurale : des élèves de la MFR ont adressé un courrier à la mairie pour proposer de mettre en place une action sociale sur la commune. Pascal GIRAUD propose de les contacter et de voir avec eux ce qui pourrait être mise en place.

Urbanisme : Il précise qu'il a assisté à une réunion sur les propriétaires forestiers de la Vallée d'Azergues qui souhaitent développer l'utilisation du bois locale pour les constructions et demandent aux communes de l'intégrer dans leur document d'urbanisme.

Commission Communication :

Géraldine Chevret fait le point sur les différentes assemblées générales auxquelles elle a assisté :

Entraide Tararienne, Association des familles.

Le bulletin municipal et les agendas sont en cours de réalisation.

Elle annonce les prochaines manifestations à venir dont la cérémonie du 11 Novembre à 11h, et la Prochaine distribution de sacs jaunes pour le tri : dimanche 4 février 2018 local voirie 9h/12h.

**10. Informations diverses :**

- Ordures Ménagères : La COR mettra en place courant 2018 des points de regroupement pour le ramassage des ordures ménagères. Une réflexion est menée avec la commune sur leur positionnement.
- Prochainement les Brigades Vertes interviendront sur les berges de la Turdine à la demande du Syndicat de rivières Brévenne Turdine.
- Guy JOYET informe le conseil que des nouveaux jeux pour les enfants ont été installés dans le parc Rue du Soly.
- Il précise qu'une étude est en cours avec ENEDIS pour faire un état des disponibilités du réseau et chiffrer les modifications nécessaires.
- Une subvention de 7 139€ a été attribuée à la commune dans le cadre des amendes de police.
- Une réunion sera organisée avec la Gendarmerie, la mairie et les classes en 8 le samedi 2 décembre 2017 en mairie pour l'organisation de la fête des classes et les éventuels bals.

Questions diverses :

Il a été évoqué la nécessité de rajouter un plateau ralentisseur « Route de Pontcharra » il s'agit déjà d'une zone limitée à 30km/h pour cette entrée de village.

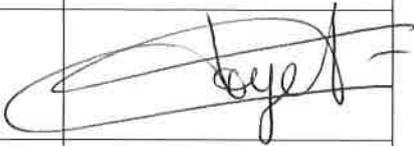
Michel PERRIN demande où en est le projet d'extinction de l'éclairage public pendant la nuit : les travaux nécessaires sont en cours.

Annonce des DP et des PC.

La séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 7 décembre 2017 à 20h.

Aucune observation

NOMS	SIGNATURES
Guy JOYET	
Pascal GIRAUD	
Jean-Michel COQUARD	
Géraldine CHEVRET	
Michel PERRIN	
Dominique BELTRAMI	absente
Nadine PASQUET	absente
Agnès ROUX	

NOMS	SIGNATURES
Régine CHARLES	
Florence VIAL	
Maxime MICHALLET	
Guillaume FERRIERE	Pouvoir donné à Guy JOYET
Rachel COLIN	
Cédric GIRAUD	
Aude CAUDRON	